

COMMENT RÉALISER SES DÉMARCHES ASSURANCE MALADIE ?

La plupart des démarches en lien avec l'Assurance Maladie peut être réalisée en ligne depuis [mon compte ameli](#) : suivre ses remboursements, obtenir une attestation de droits ou un relevé d'indemnités journalières, actualiser une information personnelle (téléphone, coordonnées bancaires...).

Pour accompagner les assurés, l'Assurance Maladie met en place :

- un forum sur ameli.fr dont les réponses sont certifiées par des experts ;
- un assistant virtuel (ameliBot) disponible 24h/24 et 7j/7 sur mon compte ameli pour les questions d'ordre personnel.

LES RDV D'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE PAR TÉLÉPHONE

La CPAM de Seine-et-Marne propose aux assurés une offre de service sur rendez-vous : l'accompagnement téléphonique aux services en ligne ! Cet accompagnement dure 30 minutes environ et est réalisé à la carte en fonction des besoins de l'assuré ou de son degré d'autonomie avec le numérique. Si toutefois l'assuré n'a pas Internet, un rendez-vous en agence lui est proposé pour réaliser cet accompagnement au numérique.

LES ESPACES FRANCE SERVICES

Les espaces France Services, répartis sur l'ensemble du département, proposent également un accompagnement personnalisé pour les démarches en ligne des assurés. La liste des espaces France Services de Seine-et-Marne est disponible sur [service-public.fr](#).

LES AGENCES D'ACCUEIL

Les agences d'accueil disposent d'un espace libre-service dans lequel les assurés peuvent réaliser leurs démarches en toute autonomie.

Pour des demandes plus complexes nécessitant l'accompagnement d'un conseiller, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne invite les assurés à prendre rendez-vous depuis le compte ameli ou en contactant le 36 46 (service gratuit + prix de l'appel).

Texte réseaux sociaux

[Assurance Maladie de Seine-et-Marne – Les démarches en ligne]

L'offre numérique de l'Assurance Maladie :

- le compte ameli pour réaliser la plupart des démarches : suivre les remboursements, obtenir une attestation, commander une carte Vitale... ;
- le forum ameli pour obtenir des réponses certifiées par des experts ;
- l'assistant virtuel ameliBot, disponible 24h/7jr, pour des questions d'ordre personnel ;
- les espaces libre-service dans les agences de l'Assurance Maladie pour réaliser les démarches en toute autonomie.

Besoin d'une assistance personnalisée pour vos démarches en ligne ?

- Prenez rendez-vous pour bénéficier d'un accompagnement au numérique par téléphone;
- Rendez-vous dans les espaces @France Services les plus proches de chez vous.

<https://www.ameli.fr/seine-et-marne/assure/actualites/perdu-avec-le-compte-ameli-la-cpam-de-seine-et-marne-accompagne-ses-assures>

Suivez l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne sur LinkedIn, Twitter et Youtube.

Taguer :

- sur LinkedIn : @CPAM77
- sur Twitter : @CPAM77

Visuel

